



Condition minimale de rachats de points Agirc

Par ElephantSansDefenses

Bonjour à tous

Une question dont je ne trouve pas de réponse claire sur les sites officiels

Je désire (et j'ai besoin) de racheter des points Agirc.

1. Il est nécessaire de racheter des trimestres au régime général pour être admis au rachat de points Agirc. Exact ?
2. Le rachat de trimestre au régime général, pour période d'études par exemple, est plafonné, à 8 trimestres (2 ans) Exact ?
3. Le rachat de points Agirc se fait par année et est plafonné à 140 par an sur 3 ans, soit 420 points. Exact toujours ?
4. Y a-t-il une relation définie entre le nombre de trimestres rachetés au régime général, (et d'ailleurs la nature de ces trimestres: taux et durée ou taux seulement) et le nombre de points Agirc rachetables ? A l'extrême peut-on racheter un seul trimestre régime général pour se créer le droit de racheter 3 ans de points Agirc ? Ou bien si l'on veut racheter les maximum de points Agirc faut-il racheter aussi le maximum de trimestres au régime général ? Je ne trouve pas ma réponse, qui doit bien exister quelque part.

Merci à tous de vos lumières.

Par morobar

Bjr,
Si vous n'obtenez pas de réponse ici, je vous rappelle que vous pouvez interroger sur le site de AGIRC-ARRCO un expert au travers de l'exposition de votre demande:
". Y a-t-il une relation définie entre le nombre de trimestres rachetés au régime général, (et d'ailleurs la nature de ces trimestres: taux et durée ou taux seulement) et le nombre de points Agirc rachetables ?"
ou téléphoner au 0 970 660 660 appel non surtaxé.

Par ElephantSansDefenses

Merci à vous. Comme quoi la réponse ne va pas de soi ... Je vous tiens au courant des renseignements que je vais glâner.
Merci à tous, et si vous avez des idées, n'hésitez pas ...

Par ElephantSansDefenses

Merci à vous. Comme quoi la réponse ne va pas de soi ... Je vous tiens au courant des renseignements que je vais glâner.
Merci à tous, et si vous avez des idées, n'hésitez pas ...